



CHÂTENOIS-LES-FORGES

N° D001-2023

## DECISION DU MAIRE

### Marchés de services d'assurances - Attribution de 5 lots

Le Maire de Châtenois-les-Forges,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 096-2022 du 16 décembre 2022 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 3 novembre 2023 au BOAMP, ainsi que la date de remise des offres fixée au 4 décembre 2023 à 12h00,

### DECIDE

ARTICLE 1 : Au vu de l'analyse des réponses des candidats annexé, les différents lots seront attribués comme suit :

Lot	Nom lot	Solution retenue	Assureur	Montant marché TTC
1	Responsabilité civile	Solution de base	SMACL	2 561,12 €
2	Véhicules à moteur	Solution de base	GROUPAMA GE	3 192,82 €
3	Protection juridique	Solution de base	ACL COURTAGE / CFDP	608,50 €
4	Protection fonctionnelle	Solution de base	SMACL	228,56 €
5	Prestations statutaires	Solution de base	WTW / CNP	28 479,45 €
Coût annuel TTC du marché				35 070,45 €

ARTICLE 2 : les marchés de services d'assurances seront conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 3 ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties (code des assurances) avec préavis de 6 mois.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 18 décembre 2023.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.*

Pour extrait certifié conforme.

Madame le Maire,  
Marie-Josée BAILLIF

